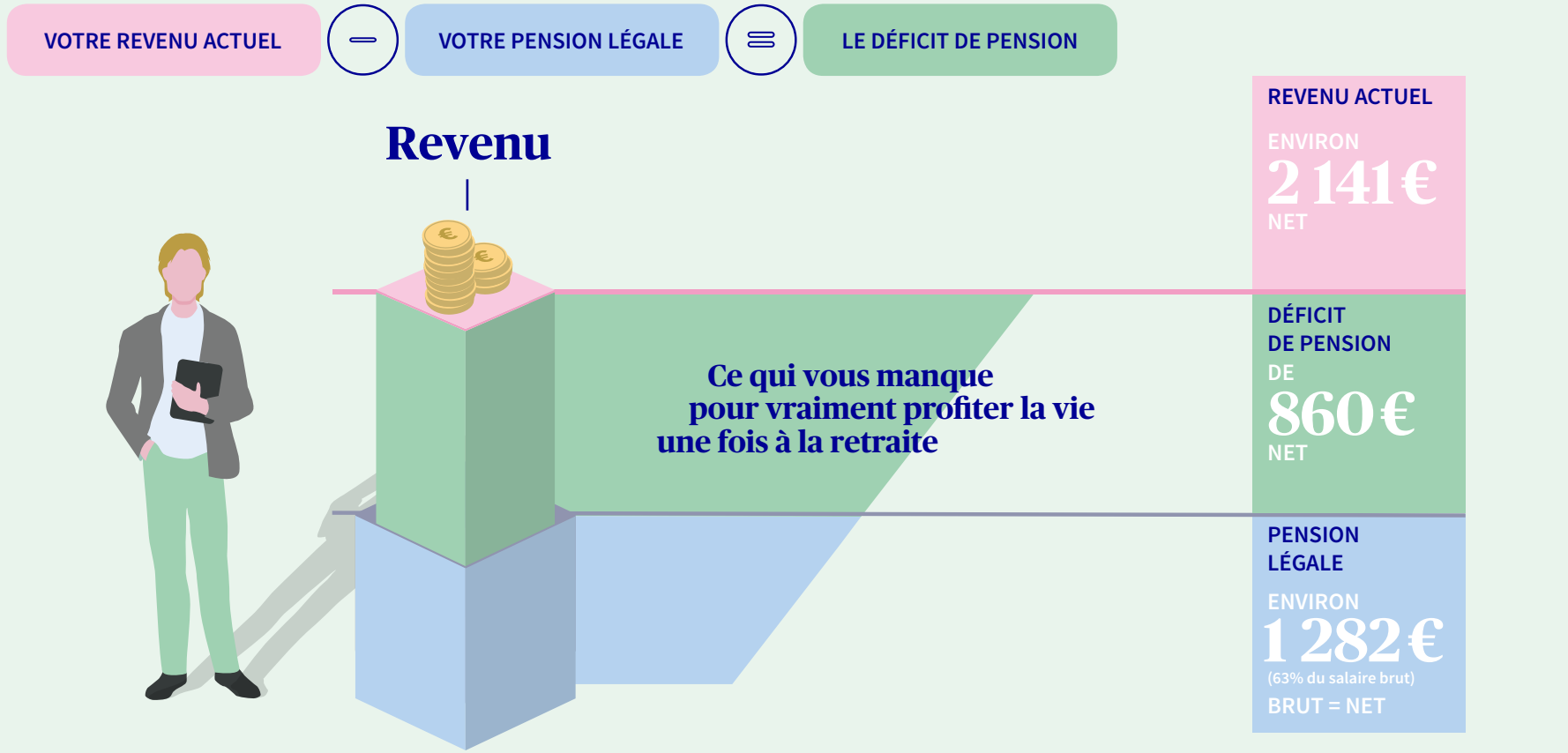




Votre futur commence aujourd'hui

Votre pension légale et déficit de pension

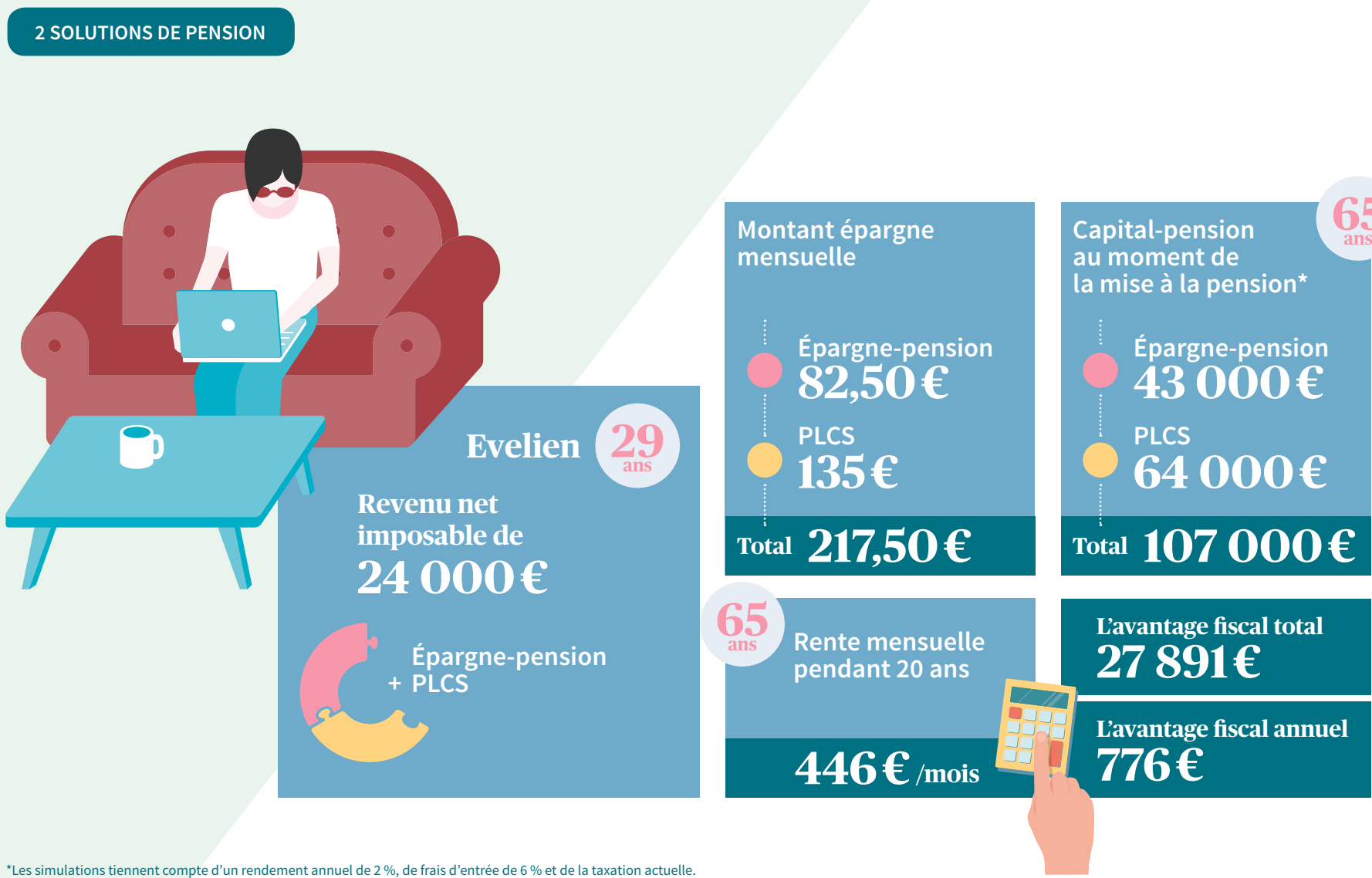


Source : 3 510 € salaire brut moyen = 2 141 € nets - Baromètre des salaires Jobat 2018, 1 282 € pension brute moyenne - Service fédéral des Pensions 2019, 1 705 € dépenses mensuelles moyennes durant la pension pour une personne seule - STATBEL 2018. Lorsque la pension moyenne brute s'élève à 1 282 €, il ne faut pas prévoir de retenues et le brut correspond au net. Si la personne bénéficie toutefois d'une pension brute plus élevée, il faut alors bien tenir compte de l'assurance maladie-invalidité, des cotisations de solidarité et du précompte professionnel. Les barèmes exacts sont disponibles sur le site internet du Service des pensions <https://www.sfpd.fgov.be>.

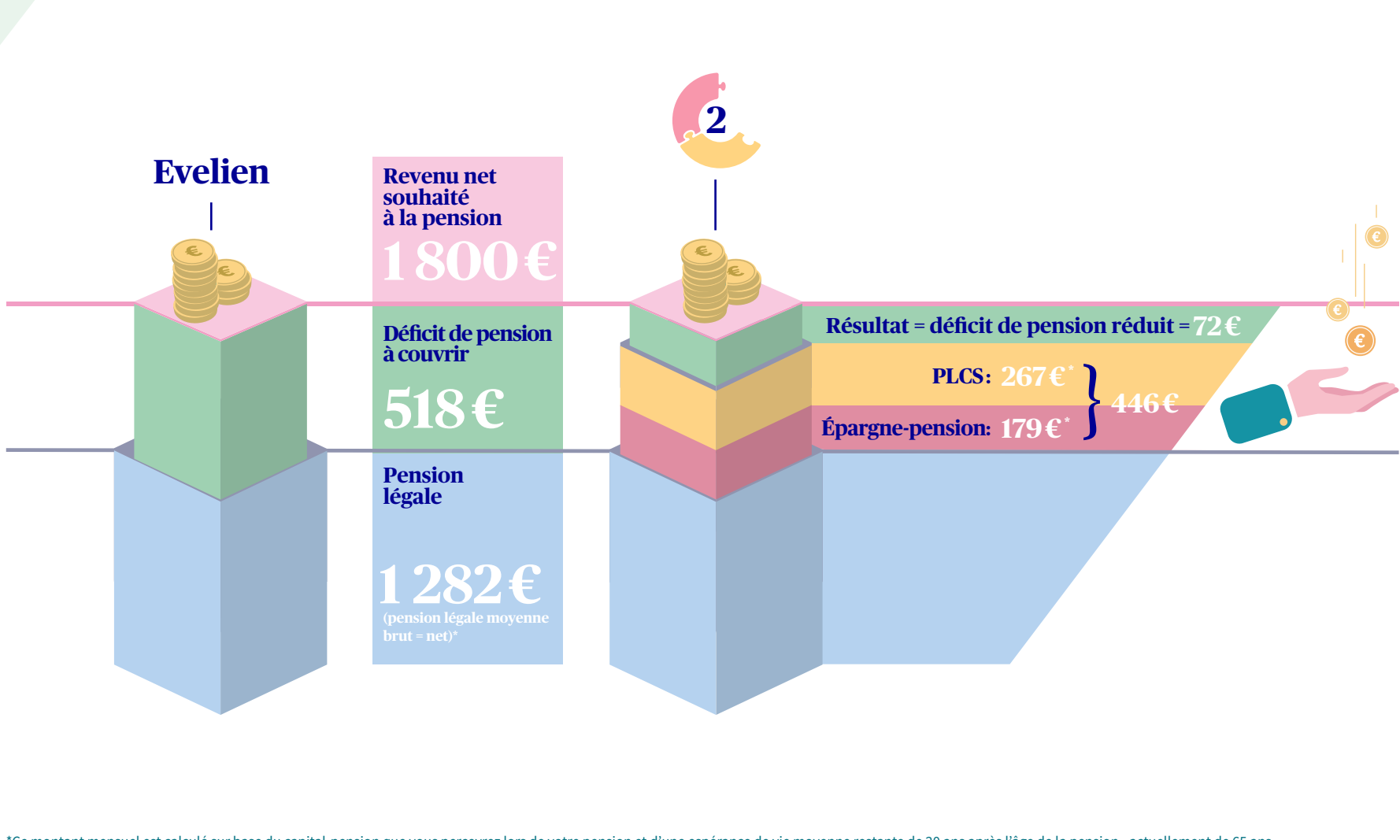
Comment réduire votre déficit de pension ?



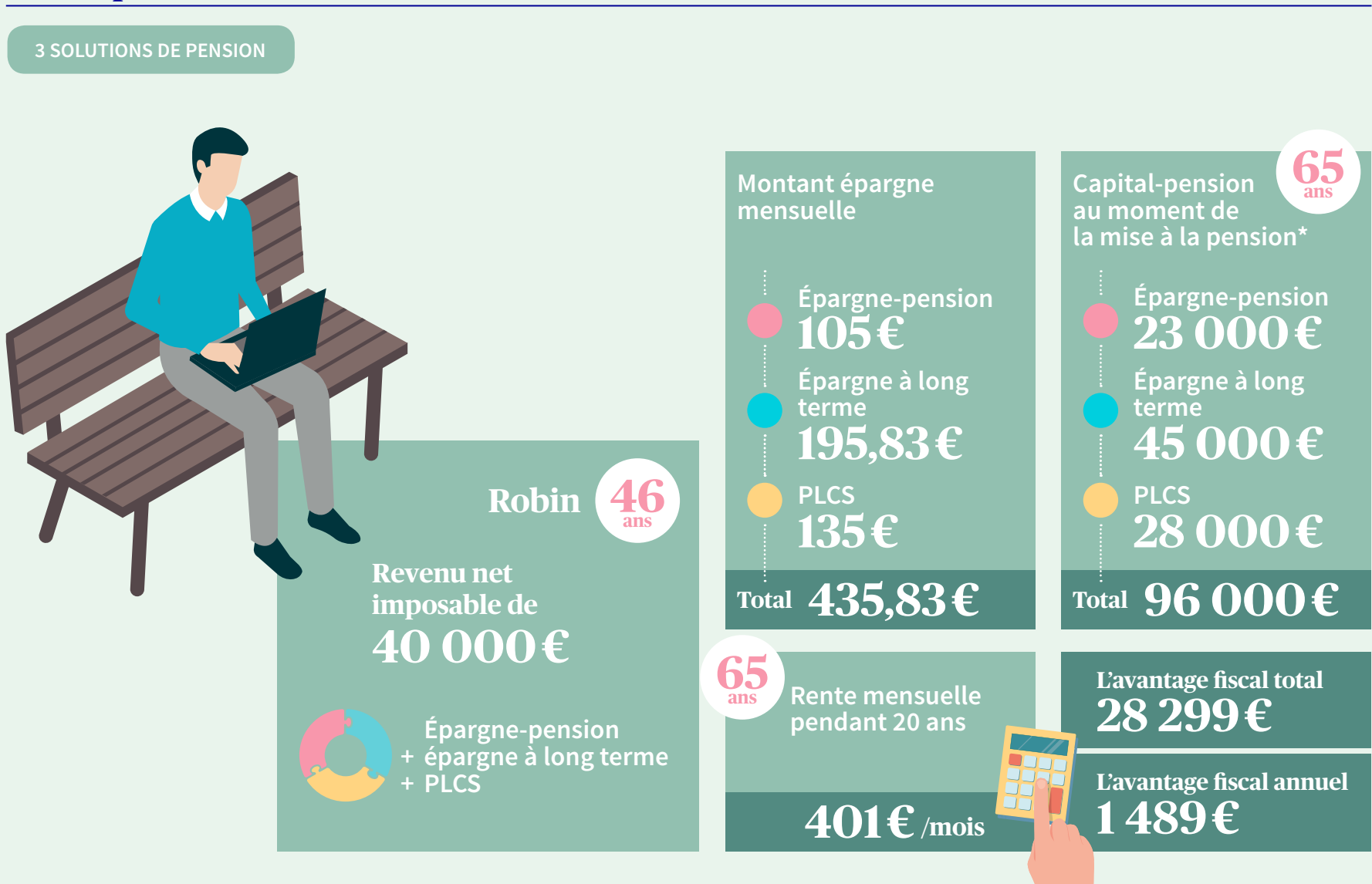
L'exemple d'Evelien



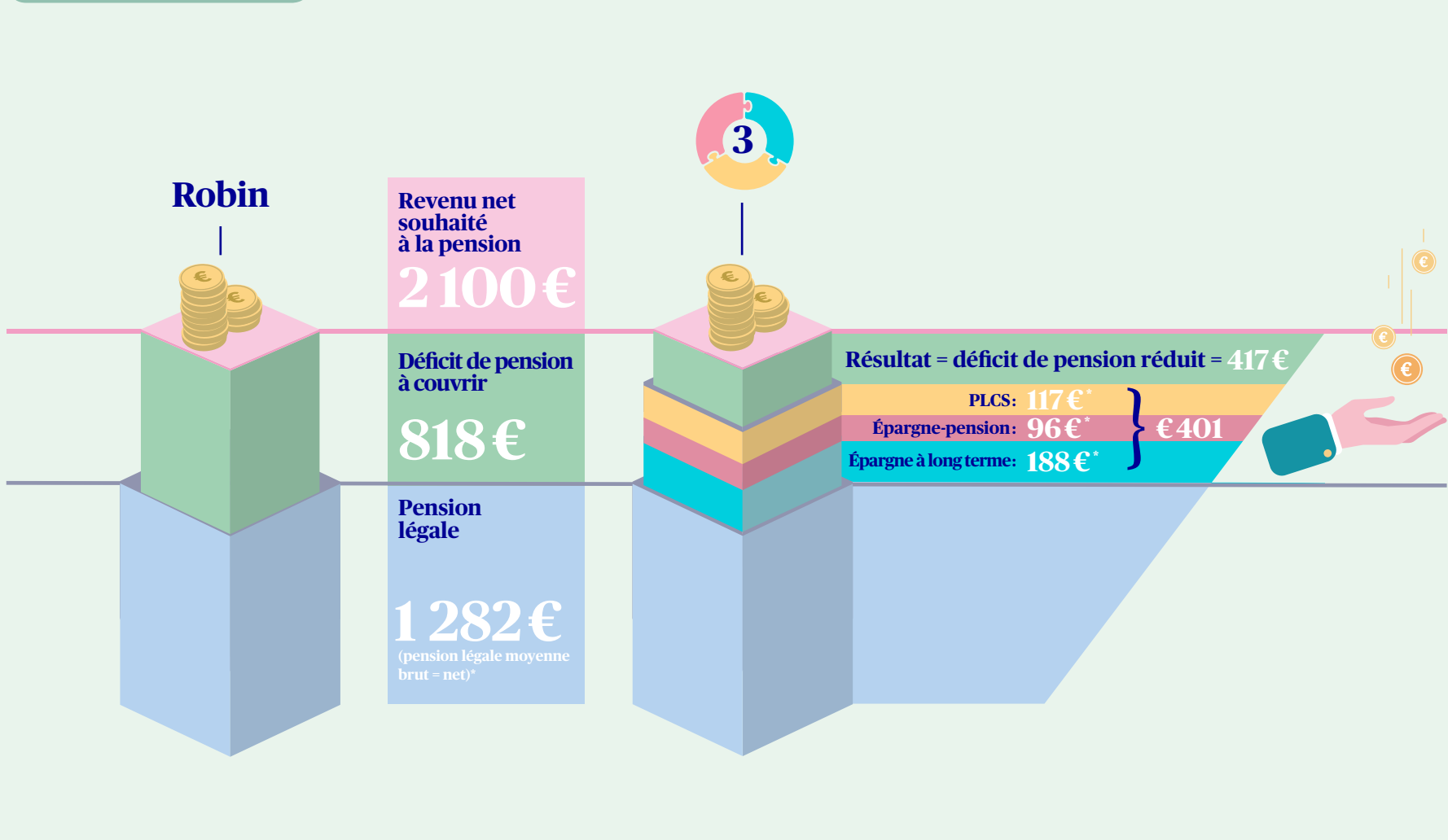
L'exemple de Robin



L'exemple de Robin



L'exemple de Robin



Contactez votre courtier en assurance pour un plan de pension personnalisé ou surfez sur www.axa.be/votrepension.

*Les simulations tiennent compte d'un rendement annuel de 2%, de frais d'entrée de 6% et de la taxation actuelle.
 ** lorsque la pension moyenne brute s'élève à 1 282 €, il ne faut pas prévoir de retenues et le brut correspond au net. Si la personne bénéficie toutefois d'une pension brute plus élevée, il faut alors bien tenir compte de l'assurance maladie-invalidité, des cotisations de solidarité et du précompte professionnel. Les barèmes exacts sont disponibles sur le site internet du Service des pensions <https://www.sfpd.fgov.be>.
 En cas de plaintes éventuelles, vous pouvez contacter le service Customer Protection (Place du Trône 1, 1000 Bruxelles) via le formulaire de plainte disponible sur www.axa.be, sous la rubrique « Contact ». Si vous n'êtes pas d'accord avec la solution proposée, vous pouvez vous adresser au service « Ombudsman des Assurances », square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as). Vous avez toujours la possibilité de demander l'intervention de la justice.
 AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) - Siège social : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique) www.axa.be - Tél. : 02 678 61 11 - No BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles réf. 7.06.0332 - 092020 - E.R. : G. Uytterhoeven, AXA Belgium S.A., Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique).